

**!! Dès le 16 décembre 2017 !!**

## Déchetterie d'Anniviers

La Commune d'Anniviers vous informe que la déchetterie ci-après est à votre disposition selon les horaires définis comme suit :

**Ayer** - **Lieu dit « Grands Praz »**  
à la sortie du village, direction Zinal, proche de la gravière

- les mardis, mercredis et vendredis  
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00  
**En hiver : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00**

- les samedis  
de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00, toute l'année

Chacun est invité à créer son propre compost. Un compost correctement effectué ne crée aucun désagrément.

De nombreuses infractions ont été constatées les années précédentes. Des contrôles seront opérés par la Police municipale et le personnel communal. Les contrevenants seront sanctionnés.

La déchetterie sera fermée en cas de jours fériés.

**Les personnes utilisant la déchetterie doivent se conformer aux directives données par l'employé en place.**



**Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018**, une carte d'accès à prépaiement de Fr. 20.- par passage doit être achetée dans un des bureaux communaux, **avant** votre venue en déchetterie.

### Quel genre de déchets est autorisé:

- Déchets ménagers compostables
- Papiers, cartons et journaux
- Verres
- Aluminium / Fer blanc
- PET
- Huiles
- Piles
- Textiles
- Ferrailles
- Déchets encombrants – ils doivent être séparés!
- Appareils électriques et électroniques – aussi au point de vente!
- Déchets inertes jusqu'à 150 litres
- Déchets spéciaux
- Déchets organiques



### Genre de déchets non autorisés:

- Ordures ménagères
- Déchets carnés
- Produits de l'industrie automobile
- Déchets de chantier
- Médicaments
- Déchets dangereux

